

» CONDITIONS DE GARANTIE DE BELINTRA

Belintra offre une garantie de deux ans sur ses produits pour des défauts du matériel ou de la construction, dans le cas où les conditions de garantie ont été respectées.

Cette garantie est une garantie de retour:

Le produit qui a un défaut, comme déterminé dans les conditions de garantie sera réparé chez Belintra sans frais, y compris les coûts pour le travail du technicien et les pièces de remplacement. Les frais de transport vers Belintra et après vers le client doivent être payés par le client. Dans le cas où nos techniciens doivent se déplacer ou si les pièces de remplacement doivent être envoyées, Belintra facturera les frais de transport.

La garantie n'est pas valable si le client a changé lui-même le produit de Belintra ou si les réparations ont été faites de façon non-conscientieuse ou avec des pièces qui ne sont pas provenant de Belintra.

Nos conditions de garantie s'appliquent pour des défauts du matériel ou de la production qui se sont produits pendant la période de garantie mentionnée. La garantie implique une réparation gratuite, c'est-à-dire en réparant l'appareil ou en remplaçant les pièces selon l'expertise de Belintra. Les pièces et les appareils remplacés deviendront la propriété de Belintra si les conditions de garantie s'appliquent.

La garantie ne s'applique pas pour:

- Les pièces d'usure ou de consommation: (comme par exemple les pneus et les batteries.)
- L'usage désordonné ou négligent du produit, les dégâts à cause d'une usure naturelle, une utilisation incorrecte, l'entretien imparfait, la non-respectation des indications d'utilisation ou de montage ou des dégâts qui sont le résultat de changements ou réparations par des personnes non-qualifiées.
- Un branchement incorrecte à l'électricité de la part de l'utilisateur.
- Des défauts qui sont le résultat d'un voltage fautif
- Des dégâts qui proviennent de l'usage des pièces ou de la programmation non-originales
- Des défauts comme conséquence d'une force majeure (comme la guerre, le danger de guerre, une guerre civile, le terrorisme, un soulèvement, des molestations, une incendie, un coup de foudre, des dégâts à cause de l'eau, une inondation, une grève, une oppression, des actions de ponctualité, des conditions qui rendent l'importation et l'exportation très difficiles, des mesures de du gouvernement, les défauts de machines, des perturbations dans les livraisons du gaz, de l'eau et de l'électricité, des problèmes de mobilité et des conditions de l'environnement extrêmes en général)
- Les défauts qui sont le résultat d'un usage incorrecte du produit.
- Le contact du produit avec des substances agressives
- Des produits dont la marque, la dénomination du type et/ou le numéro de série, les autocollants 'warranty'- et 'void' ont été enlevés.
- Les produits d'occasion
- La capacité dégressive des batteries/accus.

Si l'examen du produit qui ne fonctionne plus démontre que la garantie ne couvre pas ce défaut, Belintra tiendra l'utilisateur au courant et elle offrira la possibilité de réparer/remplacer ce produit contre les tarifs en vigueur. Vous recevra une offre avec les frais de cette réparation/ ce remplacement.

Si une réparation semble être impossible ou injustifiée sur le plan économique, Belintra se réserve le droit d'offrir un appareil équivalent au lieu de faire une réparation.

Les autres revendications, comme la nuisance et les dégâts provoqués par un appareil qui ne fonctionne plus mais qui est en garantie, sont exclues de garantie.

Les prestations de garantie exécutées ne prolongent la période de garantie, ni donnent lieu à une nouvelle période de garantie.

Les conditions de garantie s'appliquent à la gamme entière de Belintra à l'exception du matériel d'informatique et de l'automatisation de la pharmacie. Pour ces deux groupes de produits, Belintra rédigera toujours des conditions de garantie séparées.